Le Journal du Parlement du Conseil de l'Europe

Rapport d'étape 2010…

LE COMITÉ DES MINISTRES
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE
LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX – LA CONFÉRENCE DES OING

DOSSIER RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DE L'EUROPE POUR LES ÉTUDES ET INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Andreas Kiefer

Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Participer pleinement au suivi de la démocratie territoriale

Déjà, en 2008, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux avait entamé une première réflexion sur ses méthodes de travail et son rôle politique. Le résultat de cette étude a ensuite coïncidé avec le vaste plan de réformes lancé, en 2009, par Thorbjørn Jagland, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. C'est donc dans ce contexte global, lié notamment à une situation budgétaire particulière, que le Congrès a mis en œuvre un important processus de réformes. Élu Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en mars dernier, Andreas Kiefer voit dans ces changements, un moyen de mieux valoriser les spécificités et les points forts de son organisation, au profit de l'ensemble de l'Europe…

Quel est l'objectif principal de cette réforme ?

L'objectif majeur est de mieux concentrer les activités du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux autour de son rôle institutionnel et politique en matière de défense et de promotion de la démocratie locale et régionale et de la bonne gouvernance des collectivités territoriales.

La réforme implique de recentrer le Congrès sur le monitoring et les observations d'élections. Quelles seront les conséquences sur les activités et les structures de votre organisation ?

Aujourd'hui, les pays européens attendent que les questions internationales soient traitées par une ou deux structures spécifiques et non par toutes à la fois : pour eux, par exemple, le réchauffement climatique est l'affaire des Nations Unies et de l'Union européenne, mais pas celle du Conseil de l'Europe…
Or, notre spécificité repose précisément sur les atouts uniques du Congrès dans le paysage européen, en premier lieu desquels sa Charte européenne de l'autonomie locale dont il évalue l'application à travers ses missions de monitoring et d'observation d'élections locales et régionales.
C'est bien cela que nous allons valoriser et développer, ce qui implique évidemment de réduire ed'autres activités puisque aucune ressource additionnelle n'est disponible.

Concrètement, comment allez-vous désormais fonctionner ?...

Nous allons renforcer notre commission en charge de monitoring et développer les missions de suivi, qui auront lieu désormais tous les cinq ans dans tous les Etats ayant ratifié la Charte et qui seront suivies par des actions ciblées. Cela nous conduira à effectuer, déjà à partir de cette année, une quinzaine de missions par an.

Il faudra, bien sûr, que davantage de membres du Congrès prennent part activement à ces missions, vu l'augmentation de leur fréquence et de leur nombre. Le renforcement de la commission de suivi implique la disparition de l'une des quatre commissions statutaires et une réorganisation des postes de travail, mais sans aucune réduction d'effectif.

Par ailleurs, nous conserverons, avec quelques modifications, le système actuel des deux chambres, et nous continuerons à tenir deux sessions plénières par an. Nous serons aussi amenés à revoir notre soutien financier à certaines organisations, ainsi que le fonctionnement de certaines structures. Toutefois, le Congrès intensifiera sa coopération politique et thématique avec les principales associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux.

À l'heure de la rigueur économique, mais aussi d'une certaine défiance des citoyens vis-à-vis de la construction européenne, comment voyez vous l'avenir des politiques régionales en Europe et le rôle du Congrès ?

Je crois que les processus de régionalisation qui se dessinent en Europe sont irréversibles, même s'ils sont en train de se stabiliser. Le Congrès a un rôle important à jouer dans l'évolution des régions et de la démocratie régionale, notamment en transmettant aux Etats d'une part et aux autres institutions, comme le Comité des Régions, son savoir faire en matière de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme au niveau régional et local.

Ce sont nos spécificités. Nous sommes parfaitement placés pour cela et il nous appartient de mieux savoir les « vendre » à nos partenaires. Un exemple : les rapporteurs du Congrès et du CdR ont discuté, en septembre, de la démocratie locale et régionale, et des questions relatives aux droits de l'Homme afin de contribuer aux prochains avis du CdR sur les pays de l'Est participant à la politique de voisinage de l'UE. Par ailleurs, je pense que toutes les régions, et pas seulement les plus défavorisées, doivent bénéficier des politiques européennes, mais adaptées à leurs besoins. C'est aussi et surtout comme cela qu'on luttera contre « l'eurosepticisme » ! ■

Propos recueillis par
Clara Valenberg

Réforme des structures et méthodes de travail
Dans le cadre de la réforme du Conseil de l'Europe et des nouvelles contraintes budgétaires, les propositions portent en particulier sur le recentrage de sa activités au tour des responsabilités statutaires du Congrès, comme le monitoring de la démocratie locale et régionale et l'observation des élections. À cet effet, le fonctionnement des commissions statutaires a été réformé et la Commission permanente sera remplacée par une nouvelle structure, Forum statutaire.

Un nouveau règlement pour le monitoring
Afin d'améliorer la qualité de son suivi, le Congrès propose de procéder à un monitoring plus régulier et systématique des pays membres et d'intégrer la dimension des droits de l'Homme dans le cadre de son suivi. Par ailleurs, les nouvelles règles relatives aux missions de monitoring offriront, entre autres, un cadre plus contraignant concernant le mode de désignation et la garantie d'impartialité des rapporteurs, et le suivi plus clair des recommandations avec l'évaluation de leurs mise en oeuvre.

Observation des élections locales au-delà du jour du scrutin
Pour augmenter l'impact et la pertinence de ses missions d'observation des élections, le Congrès a décidé d'adopter une politique qui couvre l'ensemble du processus électoral. Ceci comprend, en particulier, la qualité de la campagne électorale tout autant que le déroulement du scrutin. L'observation portera également sur la situation post-électorale.

Priorités du Congrès pour 2011-2012
Contrairement aux années précédentes au cours desquelles le Congrès avait adopté des priorités thématiques, les membres du Congrès ont souhaité adopter, pour l'exercice 2011-2012, un document d'orientation stratégique. L'objectif est de mettre l'accent, par exemple, sur l'assistance post-monitoring ou encore sur la prise en compte de la dimension locale des droits de l'homme.

Ressources et budget ajustés aux priorités
Le budget du Congrès pour 2011 s'inscrit dans le contexte de la crise financière actuelle qui impose aux gouvernements des réductions de ressources importantes. Le Congrès soutient les efforts du Conseil de l'Europe et a prévu une réduction de son budget 2011 de 2%.

"Renforcer la sécurité douce en Europe"

par

Antonio Miloshoski

Président du Comité des Ministres

La présidence de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" du Comité des Ministres s'est efforcée de promouvoir l'action menée par le Conseil de l'Europe sur nombre de dossiers importants et de mettre en œuvre les priorités qu'elle s'est fixées. Antonio Miloshoski a souhaité, juste avant la Présidence turque, dresser le bilan des travaux engagés…

Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe et Antonio Miloshoski, lors d'une visite officielle à Skopje.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de souligner un certain nombre de développements et réalisations auxquels j'attache une importance toute particulière…

Dans le domaine des droits de l'Homme, la mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken progresse. Un sujet très important concerne l'aptitude des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'Homme. Il s'agit d'une question essentielle pour la crédibilité, l'autorité et l'efficacité future de la Cour. Les conclusions du débat que l'APCE a concacré à cette question ont été dûment prises en compte.

S'agissant de la réforme des méthodes de travail du Comité des Ministres, au titre de l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'Homme, elle avance également. Le Comité a endossé, il y a quelques semaines seulement, le principe d'un nouveau système de surveillance de l'exécution des arrêts de la CEDH, opérant selon deux axes. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du système de surveillance des arrêts rendus, eu égard au nombre grandissant d'affaires dont le Comité des Ministres doit superviser l'exécution. Ce nouveau système devrait être opérationnel dès le 1er janvier prochain, certaines questions pratiques restant encore à régler.

S'agissant du processus post-Interlaken, je crois que la présidence de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" a apporté une contribution utile au renforcement du principe de subsidiarité lors de la conférence organisée sur ce thème à Skopje, les 1er et 2 octobre derniers. Les conclusions de cette rencontre, seront présentées lors de la prochaine conférence à haut niveau sur l'avenir de la Cour, qui aura lieu à Izmir, en Turquie, en 2011, précisément pendant la présidence turque du Comité des Ministres. Quoi qu'il en soit, je suis particulièrement heureux qu'à Skopje, on ait pu jeter un pont entre les Conférences d'Interlaken et d'Izmir en donnant lieu à des discussions approfondies sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre et l'application par les autorités nationales des droits et des libertés garantis par la Convention. Je pense que nous serons tous d'accord sur le fait qu'en faisant plus au niveau national, nous pourrons préserver au mieux l'efficacité de la Cour.

À Skopje, on a aussi souligné que l'Assemblée et les Parlements nationaux ont un rôle significatif à jouer dans le renforcement du caractère subsidiaire du mécanisme de protection de la Convention.

Je n'oublie pas, bien entendu, l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme, qui constituera une avancée majeure. Je me réjouis vivement, à cet égard, de l'ouverture, le 7 juillet dernier, des travaux entre la Commission européenne et les experts du Comité directeur pour les droits de l'Homme du Conseil de l'Europe pour l'établissement d'un accord d'adhésion. À cette occasion, Mme Reding, Vice-présidente de la Commission européenne, a tenu un échange de vues avec le Comité des Ministres, et j'ai moi-même poursuivi avec elle la discussion sur les perspectives d'adhésion lors d'une rencontre à Bruxelles. Depuis lors, le Comité directeur pour les droits de l'Homme a commencé à élaborer un instrument juridique conformément au mandat que lui a confié le Comité des Ministres.

La présidence de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" porte une attention toute particulière au respect des droits et à l'intégration des groupes marginalisés. Elle l'a montré en organisant au mois de juin, à Skopje, une conférence régionale sur l'accès à des papiers d'identité personnels pour les Roms. Le Secrétaire général et la Présidence ont décidé conjointement de convoquer une réunion à haut niveau afin d'élaborer une stratégie européenne conduisant à des mesures concrètes et durables en vue d'assurer l'intégration sociale des Roms. La mobilisation de toutes les forces sera déterminante pour que cette initiative - défi pour toute l'Europe, en particulier pour le Conseil de l'Europe - soit couronnée de succès.

Plusieurs autres dossiers importants continuent d'occuper l'ordre du jour du Comité des Ministres, parmi lesquels la situation de la Géorgie. Deux ans ont passé depuis le conflit qui a touché ce pays. Pourtant les circonstances dans les régions les plus affectées demeurent très difficiles. Avec le Secrétaire général, j'ai effectué une visite à Tbilissi le 2 juillet dernier, qui a été l'occasion d'entretiens avec le Président de la République M. Saakachvili, mon homologue M. Vachadze, le Vice-premier ministre, M. Yakobachvili, et le Président du Parlement, M. Bakradze. Le dialogue et la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Géorgie ont été au centre des discussions. Ont notamment été évoquées les possibilités de développer l'action du Conseil de l'Europe pour protéger et promouvoir les droits de l'Homme dans les régions touchées par le conflit d'août 2008. Derrière ces mots qui peuvent paraître abstraits se cachent des tragédies individuelles que nous ne devons pas oublier.

Le Comité des Ministres suit également de près la situation politique en Moldavie. Dans ce contexte, je regrette bien entendu que faute d'une participation suffisante, le référendum constitutionnel du 5 septembre n'ait pas permis de trouver une solution au blocage politique du pays. Il est toutefois encourageant de constater que le processus électoral a connu de réels progrès. J'encourage vivement les autorités moldaves à continuer de faire plein usage de l'assistance du Conseil de l'Europe afin que les élections législatives anticipées, qui auront lieu le 28 novembre, se tiennent également de manière libre et équitable.

Je ne voudrais pas manquer de souligner également les nouveaux jalons qui ont été posés ces derniers temps à propos du Kosovo. Je me réjouis vivement de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 9 septembre dernier, d'une résolution commune à la Serbie et à l'Union européenne sur le Kosovo appelant Belgrade et Pristina au « dialogue ». Les nouvelles ne sont pas aussi bonnes, en revanche, au Bélarus, où plusieurs condamnations à mort ont été prononcées ou confirmées récemment. Je voudrais également évoquer les élections présidentielles prévues le 19 décembre prochain au Bélarus. Elles seront une occasion pour les autorités de se rapprocher des valeurs démocratiques du Conseil de l'Europe.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer brièvement la réforme en cours au Conseil de l'Europe. Dans tous les pays et zones géographiques que je viens de mentionner, notre Organisation ne pourra prétendre jouer un rôle effectif que si elle dispose sur le terrain des ressources nécessaires pour mener à bien l'assistance qui est attendue d'elle. À cet égard, je me félicite que le mandat des bureaux du Conseil de l'Europe dans les Etats membres et non membres ait été récemment adopté par le Comité des Ministres.

Je crois très sincèrement que nous avons apporté une contribution aux questions d'actualité traitées. L'approche intégrée des priorités de la présidence de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" et les événements organisés par mon pays répondent à la réalité sans cesse changeante en Europe et à la complexité de nos sociétés. À travers les diverses activités de notre présidence, j'espère que nous aurons contribué au renforcement de la « sécurité douce » en Europe qui fait partie des objectifs de la réforme actuelle.

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Iamvi Totsi

Vice-présidente de la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales en charge de la communication

"Nous appelons les Etats membres du Conseil de l'Europe à doter notre Assemblée de tous les moyens pour que la société civile organisée puisse s'exprimer"

Le Comité des Ministres votera ce mois-ci le budget 2011 du Conseil de l'Europe. Dans le cadre d'un climat de restriction qui s'impose, il est donc prévu une diminution importante pour la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales.
Sa Vice-présidente, Iamvi Totsi, estime aujourd'hui que cette réduction entraîne la disparition de la Conférence et revient sur le rôle majeur de la société civile organisée en Europe…

Qu'est-ce que la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales du Conseil de l'Europe ?

La Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe est l'Assemblée de la société civile organisée fondée dès 1976 par les OING dotées du statut consultatif, devenu ensuite statut participatif en 2005. Reconnue par les États membres du Conseil de l'Europe en tant qu'institution à part entière, elle forme avec le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux le "Quadrilogue" institutionnel de l'Organisation.

Elle contribue par sa diversité et ses actions au rayonnement des valeurs et des instruments juridiques du Conseil de l'Europe, mais aussi à la construction d'une démocratie durable au sein de la société européenne.

Nous avons d'ailleurs exprimé, lors des sessions d'été et d'automne 2010, notre plus vive préoccupation quant à son avenir, dans la perspective de la restructuration actuelle du Conseil de l'Europe sur la base du projet de budget 2011.

Comment se traduit concrètement cette diminution ?

Il faut savoir que le budget total du Conseil de l'Europe en 2010 est de 218 337 900 euros, contre 216 388 600 euros en 2011, soit une diminution de 0,89%. Plus précisément, le budget total de la Conférence des OING représente 0,52% du budget total 2010 du Conseil de l'Europe. Le projet de budget de réforme pour 2011 prévoit une réduction substantielle qui pourrait atteindre 80% pour la seule Conférence des OING, ce qui ne sauvera pas le Conseil de l'Europe, mais, en revanche, sacrifiera l'un des membres du "Quadrilogue" : La Conférence des OING.

À quoi correspond réellement le budget qui était alloué à la Conférence des OING ?

Le coût inclut en réalité les fonctionnaires du Conseil de l'Europe affectés aux activités de la Conférences des OING et les actions de la Conférence sur le terrain en vue de renforcer la société civile dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et du Belarus. À titre d'exemple je vous en cite quelques-unes :

- "*Le code de la bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel*", reconnu par le Comité de Ministres comme document de référence pour le Conseil de l'Europe et de base permettant de développer le cadre offrant aux citoyens les moyens de participer à la conduite des affaires publiques dans les pays européens.

- "*Le Conseil d'Experts sur le droit en matière d'ONG*", qui contribue à créer un environnement favorable au travail d'ONG et suit la mise en application de la Recommandation des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales.

- "*Le Forum pour l'avenir de la démocratie*": la Conférence y forme, avec le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, une expression du pluralisme démocratique essentielle pour construire une Europe des citoyennes et citoyens.

- "*Les Congrès régionaux d'ONG*": ils sont destinés aux pays d'Europe centrale et orientale. Ils mettent l'accent sur le rôle de la société civile au sein de la démocratie et établissent des réseaux d'ONG régionales.

- "*Le Programme d'appui à la société civile en Russie*" pour promouvoir le rôle et l'impact des ONG dans la vie publique.

En quoi selon vous cette réduction du budget de la Conférence des OING porterait-elle atteinte à son existence ? C'est peut-être ici l'occasion de réinventer un nouveau modèle de fonctionnement…

Vous évoquez un nouveau modèle de fonctionnement… Cette réduction de budget prive la Conférence des OING de son action sur le terrain et affaiblit par là-même la voix des citoyens européens ! Nous appelons, instamment, les Etats membres du Conseil de l'Europe à doter notre Assemblée de tous les moyens, financiers, humains et statutaires indispensables afin que la société civile organisée en Europe puisse s'exprimer et œuvrer pleinement au sein de l'Organisation. La Conférence des OING avec son dialogue civil, son expertise, sa proximité aux citoyens, son aide au renforcement de la participation des citoyens à la vie politique et l'appui du "Quadrilogue" constitue un acteur incontournable qui garantit la démocratie, les droits de l'Homme et l'Etat de droit en Europe. Car nous estimons que dans les Etats où la société civile organisée régresse, la démocratie est en danger.

Quel message souhaiteriez-vous adresser à la classe politique française ?

Il est absolument inconcevable de sacrifier cette assemblée pionnière, celle de la société civile organisée porteuse des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe depuis 34 ans. La Conférence des OING est un atout primordial pour le Conseil de l'Europe. Nous nous battrons jusqu'au bout pour qu'elle continue d'être présente partout et à chaque fois que les droits humains seront bafoués, omis dans les législations et actes officiels des Etats et que le soutien de la société civile sera requis. ■

Propos recueillis par Louise Gineste

« La Conférence des OING contribue par sa diversité et ses actions au rayonnement des valeurs et des instruments juridiques du Conseil de l'Europe, mais aussi à la construction d'une démocratie durable ».

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, ce lieu où les politiques transcendent les « polémiques politiciennes »

par

Jean-Claude Mignon

Député de Seine-et-Marne
Président de la délégation française à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
Vice-Président l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
Maire de Dammarie-les-Lys

Alors que la tempête fit rage autour des nouvelles orientations françaises en matière d'accueil des communautés Roms, il est un lieu où l'on sut s'organiser, en toute sérénité, pour élever le débat à un plan autrement plus constructif, à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

L'APCE est bien plus utile qu'un énième comité d'experts circonstanciel ! Qu'on en parle peu, pas suffisamment peut-être, ne réduit ni l'engagement de ses membres, ni la qualité de ses travaux, et encore moins l'efficacité de ses décisions.

Elle représente 800 millions d'Européens issus de 47 pays. Ses membres sont les députés, les sénateurs désignés par chaque Parlement national. Sept fois par an, quatre en assemblée plénière, trois en commission permanente, nous nous réunissons pour débattre des grandes questions d'actualité et adoptons des textes - recommandations, résolutions et avis - qui orientent l'action du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Représenter 800 millions d'Européens, ce n'est pas un mandat insignifiant, loin de là. Influencer la vie quotidienne d'autant d'Européens n'est pas une responsabilité à prendre à la légère. Pour ma part, je préside la délégation française dont les 18 membres reflètent proportionnellement la composition de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Certains disent de l'APCE qu'elle est la « *conscience démocratique de l'Europe* ». Nous sommes à l'origine d'initiatives majeures, comme la Convention Européenne des droits de l'Homme. Nous sommes consultés sur tous les traités du Conseil de l'Europe. Et nous élisons aussi les juges de la Cour Européenne des droits de l'Homme, le commissaire européen aux droits de l'Homme et le Secrétaire général de l'organisation.

L'une des premières missions du Conseil de l'Europe, c'est la lutte contre le racisme et la xénophobie. Le respect de l'Autre constitue l'une de ses valeurs essentielles promue sans relâche, qu'il s'agisse de l'APCE ou de la Cour européenne des droits de l'Homme. Ces valeurs sont aussi celles de la France, qui accueille généreusement chaque année de nombreux étrangers en situation de grande difficulté.

Et c'est donc cette institution qui s'est saisie l'été dernier du dossier des Roms, non pas pour en faire une lecture partisane, au-delà de la tentation qu'auraient pu avoir certains de ses membres, mais pour poser des questions de fond. Son but premier n'est pas de faire les gros titres des médias, mais de trouver des solutions qui, là encore ne bénéficieront sans doute que d'une publicité limitée, mais qui auront l'immense mérite d'être transcrites dans la réalité de nos Etats.

Cela n'a rien d'exceptionnel à l'APCE. C'est là sa mission, c'est là son Histoire. Le Secrétaire général de cette Assemblée, l'ancien Premier ministre norvégien Thorbjørn Jagland, a tout d'abord proposé aux Gouvernements la tenue d'une conférence ministérielle sur le sujet, proposition immédiatement acceptée. Elle s'est tenue le 20 octobre et a conduit à l'adoption de la « déclaration de Strasbourg sur les Roms », qui contient tout un catalogue de mesures visant à la protection et à l'inclusion sociale des Roms. Le Secrétaire général présentera un premier rapport d'étape sur l'application de ces mesures à Istanbul le 11 mai 2011. Il ne faut en effet pas perdre de vue que notre priorité, ce sont ces femmes, ces hommes, ces enfants, les Roms qui, comme chacun d'entre nous, ont le droit de vivre dans le respect de leur dignité humaine.

Et c'est dans cet esprit que la résolution votée par l'APCE a évité toute stigmatisation de tel ou tel pays, en rappelant les vrais problèmes. Il est révélateur de cette volonté d'aller à l'essentiel que les amendements proposés par la délégation française ont été défendus par les représentants de la majorité et par les représentants de l'opposition aussi. Ces amendements ont en particulier souligné les difficultés que rencontrent tous les pays d'accueil des Roms et insisté sur la nécessité de mieux utiliser les fonds structurels européens en faveur des Roms.

Ce travail de rassemblement de la délégation française m'est apparu d'autant plus indispensable que je suis profondément convaincu que l'un des atouts essentiels de l'APCE est le dépassement de la perspective partisane au bénéfice d'une perspective paneuropéenne.

Il est facile de constater que ce vrai débat allant au-delà de la querelle partisane est possible. Un rapport et deux avis ont servi de base à ce débat. C'est Mme Anne Brasseur, *représentante du Luxembourg et Présidente du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe* (ADLE) qui a été le rapporteur du projet pour la Commission politique ; c'est M. Adrian Nastase, *représentant de la Roumanie et membre du groupe socialiste* qui a été le rapporteur pour avis de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme ; et c'est M. John Greenway, *représentant du Royaume-Uni et membre du Groupe des démocrates européens* qui a été le rapporteur pour avis de la Commission des migrations, réfugiés et de la population.

Lors du débat lui-même, ce n'est pas seulement à titre personnel que j'ai déposé cinq amendements, c'est avec le soutien de dix-neuf autres représentants de la France, dont tous ne partagent pas obligatoirement ma sensibilité politique. Ils ont été défendus en séance par des représentants de la France qui n'appartiennent pas tous au même groupe politique que moi. Trois amendements sur cinq ont été adoptés. Et quand on regarde d'un peu plus près ce que proposaient nos amendements, on se rend compte qu'ils visaient tous à dépassionner le débat d'une part, et d'autre part à définir les bases et amorcer le dialogue pour que l'APCE mais aussi d'autres organes concernés par le sujet prennent les décisions adéquates.

C'est là mon souhait, c'est là ce que j'attends, ce que la délégation française attend du Conseil de l'Europe. C'est ce que nous allons nous efforcer de mettre en œuvre après la conférence de Strasbourg.

Il ne s'agit pas de nier les problèmes de nos vies quotidiennes, et notamment les problèmes de sécurité. Il s'agit de les résoudre au mieux, dans le calme et au-delà du barrage des flashs médiatiques, et sur tout dans le respect intégral et constant de nos valeurs